

Le Saviez-vous ?



Votre geste de tri simplifié depuis le **1er juillet 2024** : papiers et emballages, tous réunis dans le conteneur **JAUNE** !



En vrac, sans sac et non imbriqués, sinon ils ne pourront pas être recyclés ! 

Pour savoir quels emballages, trier c'est simple : c'est tout ce qui emballe ! Qu'ils soient en carton, en plastique, ou encore en métal !



Pour les emballages en verre, rien n'a changé : ils vont toujours dans le conteneur **VERT**.
En vrac, sans sac, sans bouchon ni couvercle.

Les bouchons en plastique, en métal, et les couvercles de bocaux doivent être jetés dans le conteneur **JAUNE**, tandis que les bouchons en liège vont dans la poubelle ordinaire.



Et pour le reste ? C'est encore plus simple, il y a le conteneur **GRIS** pour les ordures ménagères : verres et assiettes cassés, produits d'hygiène corporelle (brosse à dents, lingette, coton-tige, couche, rasoir et lame...) et les déchets alimentaires non compostables (os, arrêtes, laitages ...).

Dans un sac fermé de 30L maximum !



Point d'Apport Volontaire Place des Pivoines, 38160 Saint-Sauveur



Pour les objets volumineux c'est direction la **déchèterie** (carton, gravats, mobilier,...), pour encore + de tri !
Et si vous pensez qu'ils peuvent servir encore, il y a la **Ressourcerie Intercommunale**.



Pour vos **déchets organiques** Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté vous accompagne et vous propose des solutions adaptées à vos besoins :

- Composteurs Individuels + **formation gratuite** ; Plastique **325L** et bois **404L 16€**, bois **603L 23 €**
- Lombricomposteurs (**50€**) + **formation gratuite**
- **Accompagnement** pour l'installation d'un site de compostage partagé
- Opération "adopte une poule !" 

Retrouvez toutes les informations sur
notre site internet :

<https://www.saint-marcellin.fr/intercommunalite/>

Infos et inscriptions au **04 76 38 66 03**
tri.dechets@saint-marcellin-vercors-isere.fr